

KID VTT 06

ARTICLE 1

Le KID VTT 06 est un challenge ouvert à toutes les fédérations cyclistes ainsi qu'aux établissements scolaires (licence UNSS) avec le soutien du Comité Départemental Olympique et Sportif des Alpes Maritimes, un classement par équipe et individuel sera établi.

Pour les licences non compétition (UFOLEP loisir et FFCT) et les licences UNSS il suffit de présenter un certificat médical de moins d'un an autorisant la pratique du cyclisme en compétition.

Le challenge sera composé pour la saison 2017/2018 de six épreuves de cross country : Deux courses UFOLEP, deux courses FFC et deux FSGT.

Les compétiteurs seront soumis aux règlements de chaque épreuve et fédérations organisatrices.

Cependant le premier et la première du challenge seront intégrés par les organisateurs de l'épreuve sur les grilles de départ en fonction de leur concurrent direct du KID VTT 06 afin de maintenir une compétition cohérente. Pour le reste de la mise en grille, le challenge de la fédération sous laquelle est organisée l'épreuve prime sur le classement du KID VTT 06

ARTICLE 2

Les catégories concernées sont dans le tableau ci-dessous.

Les courses UFOLEP auront lieu à partir de Septembre 2017 et jusqu'à fin juin 2018, les courses FFC et FSGT de Janvier à juin 2018

2018			FFC		UFOLEP	
age	annee de naissance		masculin	feminin	masculin	feminin
9	2009	2009	pupille garçon	pupille fille	poussin	poussine
10	2008	2008	pupille garçon	pupille fille	poussin	poussine
11	2007	2007	benjamin	benjamine	benjamin	benjamine
12	2006	2006	benjamin	benjamine	benjamin	benjamine
13	2005	2005	minime garçon	minime fille	minime garçon	minime fille
14	2004	2004	minime garçon	minime fille	minime garçon	minime fille

ARTICLE 3

Pour chaque épreuve concernée sera attribué un classement individuel par l'attribution de points:

20, 17, 15, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3 et 2 points respectivement aux 15 premiers coureurs classés de chaque épreuve puis 1 point à tous les autres coureurs classés.

Le classement général individuel sera établi par l'addition des points obtenus.

En cas d'ex aequo, les coureurs seront départagés par le plus grand nombre de première place puis, le cas échéant, de 2ème et de 3ème place. En cas de nouvelle égalité, c'est le classement de la dernière épreuve qui les départagera.

ARTICLE 4

Pour l'ensemble du KID VTT 06 un challenge par équipe sera établi par l'addition des points des trois coureurs les mieux classés (sans différenciation de sexe)

Par équipe on entend : coureur de la même association ou établissement scolaire.

ARTICLE 5

Le protocole du KID VTT 06 est pris en charge par le Comité Départemental Olympique et Sportif des Alpes-Maritimes (CDOS 06):

- Un maillot pour le leader du challenge de chaque catégorie voir article 2 (*soit 3 maillots masculins d'une couleur et 3 maillots féminins d'une autre couleur*), sera remis après chaque épreuve du challenge s'il y a changement de leader.

Les coureurs ont pour obligation de se présenter avec les couleurs de leur association, club, établissement ou leur maillot de leader du challenge.

- Obligation pour le leader de courir lors des épreuves du KID VTT 06 avec son maillot de leader.

Individuellement : Les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés.

Par équipe : la première équipe sera récompensée.

ARTICLE 6

Gestion du classement pour la saison 2017/2018 :

Mme Carole Truntschka (VTT GATTIERES) a la gestion du challenge et sera en charge de transmettre au CDOS 06 les résultats pour diffusion.

ARTICLE 7

Les cas non prévus par ce règlement seront étudiés de façon collégiale par des représentants des différentes fédérations.



CDOS

ALPES - MARITIMES